

# RÉUNION MINISTÉRIELLE DU CONSEIL DE L'ATLANTIQUE-NORD

**D**EPUIS que la réorganisation décidée à Lisbonne a été mise en œuvre, en avril 1952, le Conseil de l'Atlantique-Nord a tenu toutes ses séances à Paris. Les pays membres ont nommé des Représentants permanents qui sont leurs porte-parole au Conseil; de plus, certains ministres assistent de temps à autre à ses réunions. Ce remaniement a permis de prendre nombre de mesures utiles pour renforcer les moyens de défense de l'alliance, surtout depuis que l'OTAN est passée du stade de la planification à celui de l'action et que, par suite, il faut accorder plus d'attention aux problèmes courants que soulève l'intégration des unités nationales dont disposent les commandants suprêmes dans une force défensive efficace conçue à l'échelon international. Cette coopération croissante sur le plan de la défense a entraîné une coordination plus étroite dans d'autres secteurs, de sorte que le Conseil a dû s'occuper, non seulement des problèmes d'ordre strictement militaire, mais également des multiples questions afférentes aux domaines politique, économique et social. D'autre part, on a toujours reconnu le grand avantage qu'il y avait à ce que les ministres des Affaires étrangères, de la Défense et des Finances des pays membres de l'OTAN pussent se réunir pour conférer au sujet de nombreuses questions d'intérêt commun, et cela, sans attendre que surgissent des circonstances critiques. Comme il était généralement admis qu'une réunion de ces ministres viendrait fort à propos avant la fin de 1952, ceux-ci se sont effectivement réunis à Paris du 15 au 18 décembre 1952, sous la présidence de M. Kraft, ministre des Affaires étrangères du Danemark, dans le dessein surtout de prendre connaissance de certains rapports sur l'œuvre accomplie dans les sphères civile et militaire, ainsi que d'examiner le fonctionnement de l'Organisation et ses plans touchant l'avenir immédiat.

## Rapport du Secrétaire général

Le Secrétaire général, lord Ismay, a présenté un premier rapport exposant dans ses grandes lignes l'organisation du Secrétariat international, établi après la réunion de Lisbonne, et passant en revue les diverses initiatives du Conseil dans le domaine civil. Le rapport soulignait les progrès réalisés dans le sens d'une étroite collaboration entre les autorités civiles et militaires de l'OTAN, collaboration qui se révèle singulièrement nécessaire si l'on songe que c'est au Conseil qu'il incombe de formuler à l'intention des pays membres de l'OTAN les recommandations définitives tant en matière militaire que civile.

Le Secrétaire général a fait connaître également les travaux pratiques accomplis par le Conseil en ce qui concerne la défense civile et les aspects non militaires du Traité prévus à l'article 2. Dans ce dernier domaine, le Conseil s'est attaché particulièrement aux problèmes que pose le surpeuplement, ainsi qu'aux questions sociales, culturelles et d'information. La tâche de fournir au public les renseignements voulus sur l'activité de l'OTAN reste l'une des plus importantes et réclame une attention soutenue et d'incessantes mises au point.

Comme à l'ordinaire, les ministres ont profité de l'occasion pour procéder à des échanges de vues et de renseignements au sujet des problèmes politiques d'intérêt commun. Il a été question, notamment, du conflit indochinois, du Traité de la Communauté européenne de défense de même que de la situation en Allemagne orientale. Ces discussions, qui ont lieu de temps à autre entre les Représentants permanents au Conseil, se sont révélées l'une des initiatives les plus fécondes de l'OTAN. Il a été signalé à la réunion qu'en dépit des déclarations réitérées de l'Union soviétique préconisant la conclusion d'un traité de paix avec l'Allemagne et l'unification de ce pays, aucune réponse n'avait été reçue aux propositions du Royaume-Uni, de la France et des États-Unis, adressées il y a trois mois à l'U.R.S.S.